académie Strasbourg

RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Strasbourg, le 7 mai 2020

# Message de la rectrice aux parents d'élèves des collèges et des lycées

Madame, monsieur,

Lors de son intervention de ce jeudi 7 mai, le Premier ministre a confirmé que les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin étaient maintenus en rouge sur la carte de France. A ce titre, la sortie du confinement dans l'académie s'inscrit dans un processus plus lent que dans un « département vert ». Il a été décidé que les collèges, comme les lycées, n'ouvriraient pas le 11 mai. La date d'ouverture des établissements sera précisée dans les jours prochains.

Eu égard à la situation sanitaire du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la sortie du confinement doit s'opérer avec la plus grande prudence. Il est conseillé à vos enfants de limiter leurs déplacements et de poursuivre avec assiduité les enseignements à distance.

Si votre enfant est en 3ème ou en 2nde, la question de l'orientation est essentielle. Son professeur principal ou son chef d'établissement peut être amené à le contacter, pour évoquer la suite de son parcours. L'entretien à distance doit être privilégié.

A titre exceptionnel, et parce que ce moment de l'année est un moment important dans une scolarité, il pourra vous être demandé de vous déplacer. Cela ne peut se faire qu'à deux conditions : qu'il y ait eu un accord préalable avec le chef d'établissement, et que vous, comme votre enfant, portent un masque en respectant la distanciation physique et les gestes barrière. Je rappelle toutefois que les déplacements sont très fortement déconseillés pour toutes les personnes vulnérables.

L'année scolaire n'est pas terminée. Malgré la lassitude qu'ils peuvent ressentir, vos enfants doivent continuer de s'investir dans leur travail personnel, en suivant les conseils de leurs professeurs attentifs à varier les supports et les activités.

En vous remerciant pour la confiance que vous nous accordez, je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Elisabeth Laporte